

successifs de la maison où se rendait la justice dans notre ville, ainsi que la façon sommaire dont étaient conservées les archives judiciaires.

M. le Président rappelle que notre Société est entrée dans sa cinquantième année d'existence ; il propose qu'une commission soit nommée afin de rechercher la manière la plus convenable pour célébrer cette date respectable ; il est décidé par l'Assemblée que cette commission se composera des membres du Bureau.

M. Pommier a trouvé, au cours de ses recherches, dans les archives départementales, un fort dossier de documents et de plans relatifs à l'ancienne abbaye de Val-Secret. Les manuscrits pourront être envoyés en communication à l'Hôtel de Ville de Château-Thierry, il ne peut en être de même pour les plans. M. Pommier demande si la Société veut bien en faire la reproduction photographique, ce sera une dépense relativement faible en raison de l'importance que présente ces plans. Sur la proposition de M. le Président, l'Assemblée autorise M. Pommier à faire le nécessaire et lui exprime ses remerciements.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1914

Présidence de M. Frédéric HENRIET, vice-président.

Membres présents : MM. F. HENRIET, PRIEUR, abbé TAINE, DELERY, BRISBART, MAILLARD, POISSON, LEROUX, MINOUFLET, POMMIER, BRIET, FRÉMONT, capitaine DURR, DUDRUMET, HUSSON, PERTHUISOT et LEGRAND.

Membres excusés : MM. J. HENRIET, DERAINE et SALÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ouvrage offert à la Société :

Un joli coin de la Champagne viticole : Sanlchery, par M. Tartière, instituteur.

La correspondance comprend les lettres par lesquelles MM. Jules Henriet, Deraine et Salé s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

L'Assemblée apprend avec peine la mort de M^{me} Bénard, membre correspondant, et envoie à sa famille l'expression de ses regrets sympathiques.

Il est procédé au vote sur l'admission, à titre de membre correspondant, de M. Champagne, de Connigis, présenté par MM. l'abbé Jovenay et l'abbé Taine ; l'admission est prononcée à l'unanimité des membres présents.

M. le capitaine Dürr donne lecture de son compte-rendu d'un mémoire publié dans le Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, intitulé : « La Compagnie de Foucaud en quartier d'hiver dans le Dauphiné, en 1656 ». Notre collègue, résumant ce mémoire d'une façon très complète et fort intéressante, nous fait connaître les charges écrasantes, matérielles et morales, qui incombaient à ceux qui étaient obligés de loger ce qu'on appelait les gens de guerre qui, pour la plupart, étaient des gens de sac et de corde. Il compare ce qui se faisait à cette époque avec la manière dont, aujourd'hui, sont logées les troupes qui changent de garnison ou se rendent aux camps d'instruction. Cette comparaison est toute à l'avantage des soldats modernes qui n'ont pas les habitudes de brutalité et de spoliation des soudards d'autrefois et qui s'entendent cordialement avec la population civile.

SÉANCE DU 5 MARS 1914

Présidence de M. Jules HENRIET, président.

Membres présents : MM. J. HENRIET, F. HENRIET, PRIEUR, BRISBART, MAILLARD, SALÉ, PERTHUISOT, POMMIER, MINOUFLET, BRIET, DERAINE, capitaine DURR, FRÉMONT, abbé TAINE et LEGRAND.

Excusés : MM. HUSSON, LEROUX, RIOMET, DUDRUMET, DELERY et abbé GUYOT.